

PV du conseil municipal du mardi 7 mars 2023

Commune de ST NIZIER D'AZERGUES

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Dominique MARTINS, Adjoint, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Anaïs EISPESSE, Bernard GROS, Roland PICCETTO

Excusés : Alexis POTHIER, Grégory PEGUY, Guillaume GAUTHIER, Christelle VERNE (a donné pouvoir à Chantal JOMARD)

Secrétaire de séance : Myriam VOLAY

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h07.

1. Approbation du procès-verbal - séance du 01/02/2023 :

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Alain DEQUEVAUVILLER rappelle l'ordre du jour et précise que nous devons procéder à une modification de cet ordre du jour, dans la mesure où nous nous sommes toujours en attente d'éléments et de validations par la Direction Générale des Finances Publiques. Aussi, les points 2 (vote du compte administratif), 3 (approbation du compte de gestion 2022) et 4 (vote des taux d'imposition) seront mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

5. Tarif des repas de la cantine :

Myriam VOLAY explique que depuis le 1^{er} mars 2023, les repas facturés par les clés du soleil sont passés de 4.23€ à 4.90€ et précise qu'une nouvelle augmentation en juin peut être envisagée. Les familles en ont été informées lors du conseil d'école du 20 février 2023.

Pour information, depuis la rentrée de septembre 2022, les repas sont facturés 4.70€ aux familles (prix du repas + participation aux frais de fonctionnement).

Dans l'attente du vote de ce soir, Myriam VOLAY précise qu'elle a demandé à Sylvie LAVENIR de ne plus prendre d'inscription pour les repas après le retour des congés de printemps. L'augmentation étant effective depuis le 1^{er} mars, ce sont environ 863 repas qui seront facturés en dessous du prix des clés du soleil, et du retour des vacances de printemps aux congés d'été, cela représenterait environ 1700 repas supplémentaires.

Après avoir échangé, pour tenir compte de la nouvelle charge sur les foyers mais aussi des frais engendrés pour la commune, Monsieur le Maire propose le prix du repas à 4.95€, à compter du 24/04/2023.

Pour : 10 (A. Dequevauviller, C. Vigne, M. Volay, C. Jomard, D. Martins, F. Augay, A. Eispesse, B. Gros, R. Piccetto)

Contre : 1 (G. Descombes)

Abstentions : 0

6. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités :

Myriam VOLAY rappelle que lors du précédent conseil, le point concernant la "Création de l'emploi permanent d'adjoint administratif" avait été reporté car elle ne disposait pas assez d'éléments pour traiter ce sujet qui n'avait pas été prévu en réunion Maire / Adjointes.

Depuis, elle a pris contact avec le centre de gestion, et s'est fait expliquer les différentes solutions possibles. Elle rappelle que, afin de pouvoir mettre à jour certaines tâches administratives, le recrutement d'une personne à temps non complet semble nécessaire. Et, la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités semble davantage correspondre à notre situation.

Il s'agit d'un emploi qui ne peut durer plus de 12 mois et qui fait appel à des agents contractuels. Ce recrutement peut permettre de résorber le retard de classement et de prendre en charge ponctuellement certaines tâches (comme l'urbanisme notamment) afin de permettre à la secrétaire de mairie de se mettre à jour dans ses tâches.

Myriam VOLAY souligne que cela permettrait également de voir s'il s'agit d'un besoin ponctuel ou permanent.

Un échange sur ce sujet a été mené en réunion maire / adjointes et Alain DEQUEVAUVILLER propose au vote la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire à raison de 8 heures hebdomadaires.

Anais EISPESSE souligne que 8 heures hebdomadaires devraient permettre de réaliser de nombreuses tâches.

Pour : 11	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

7. Droit de place pour l'occupation du domaine public par les forains :

Alain DEQUEVAUVILLER explique qu'actuellement les forains s'installent gratuitement sur la commune, lors de la fête des classes, alors que dans les communes avoisinantes, un droit de place existe. Il soulève donc la question d'instaurer ce droit de place sur la commune, et à quel montant.

Après échange, il apparaît que 15 – 20 € par jour semble être correct et propose au vote une première proposition à 15€ puis une deuxième à 20€.

Proposition à 15 € par jour : 10 voix (A. Dequevauviller, C. Vigne, M. Volay, C. Jomard, F. Augay, G. Descombes, A. Eispesse, B. Gros, R. Picchetto)
--

Proposition à 20 € par jour : 1 voix (D. Martins)

8. Proposition d'achat d'une parcelle de bois :

Alain DEQUEVAUVILLER explique qu'un notaire a pris contact avec la mairie dans le cadre d'une vente de parcelle de bois A1 030, de 17 ares et 67 centièmes, au lieu-dit Favardy, la commune étant prioritaire pour cette acquisition même si elle ne possède pas de parcelles limitrophes (depuis 2014). Cette parcelle est à vendre au prix de 4 000€, plus 600€ de frais de notaire.

Il est proposé de reporter cette délibération à la prochaine séance, Gilles Descombes, Fabien Augay et Dominique Martins se rendront sur place afin d'avoir plus de précisions sur cette parcelle.

Informations et questions diverses :

➤ Bernard GROS fait un compte-rendu d'une réunion à laquelle il a assisté sur le câble, à Anse (réunion du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble), le 27/02/23, à Anse.

Actuellement 253 communes sont adhérentes au SRDC et versent ainsi 150 k€ à EPARI (établissement public pour les autoroutes rhodaniennes de l'information).

En octobre 2022, EPARI a fait part de sa décision de vendre le réseau câblé existant, c'est Infra Corp qui assurera donc, à partir de 27/10/2023, la gestion de ce réseau. La gratuité pour les communes sera terminée et ces dernières devront s'acquitter de la somme de 36€ mensuels pour chaque bâtiment connecté au câble, chaque commune étant libre de rester sur le réseau câblé ou d'opter pour une autre solution (fibre).

En 2030, le réseau cuivre sera définitivement fermé, le réseau restera en état tant qu'il pourra fonctionner.

➤Christine VIGNE précise que le pigeonnier est prêt. Elle a souhaité que la société revienne sur place pour convenir d'un emplacement. Une petite dalle en béton sera à faire. Le pigeonnier devrait être installé au printemps.

A 21h30, Monsieur le Maire lève la séance, après avoir fixé la date du prochain conseil municipal au mercredi 5 avril 2023, à 20 heures.

Myriam VOLAY, secrétaire de séance.